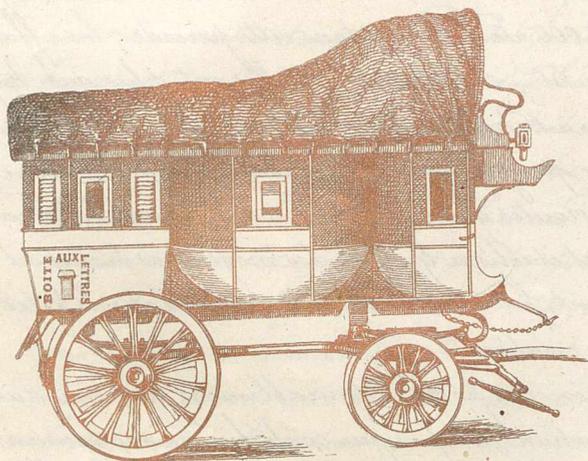
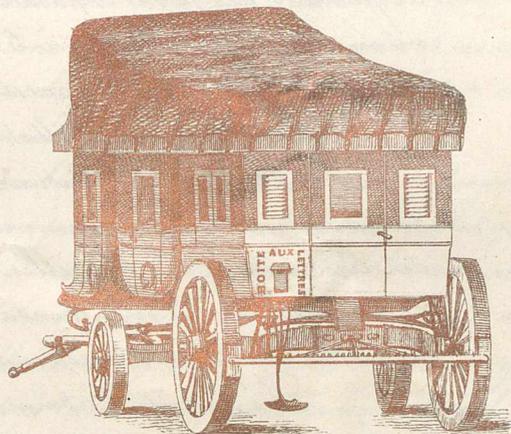


SYSTÈME DES BOÎTES AUX LETTRES MOBILES

Par M. GORS, S.^s Inspecteur des Postes de Bordeaux.



Voiture publique vue de côté avec la boîte aux lettres figurée au panneau latéral de l'arrière-train.



Voiture publique vue sous une autre face avec la boîte aux lettres figurée au panneau de derrière.

Messieurs les Membres du Conseil Général du dépt. d

Messieurs,

De la réforme
Postale.

La Réforme Postale est aujourd'hui la préoccupation capitale de tous les Gouvernements de l'Europe: une force irrésistible entraîne les peuples à élever chez eux l'institution des Postes, - élément essentiel de la prospérité publique, à la hauteur des besoins actuels des relations.

Déjà l'Angleterre a opéré sa réforme postale, mais au moyen d'une transition trop brusque, mal calculée et compromettante pour le trésor; conséquences qui cependant s'effaceront en partie avec le temps. L'Autriche plus prudente, et profitant de la leçon, a effectué aussi la sienne, et elle l'a assise sur des bases plus rationnelles; La Russie, la Prusse, ainsi que les autres états du Continent font étudier la question.

En France, pendant la session de 1841, les Conseils généraux de 66 départements ont réclamé des modifications au tarif des Postes: Le Conseil général du Rhône, entre autres, placé dans le plus grand centre industriel et commercial après Paris, et pouvant, par suite, mieux juger le besoin des communications, a exprimé le vœu, dans sa séance du 27 Août, que les voitures publiques fussent admises à faire le transport des lettres sur les lignes non desservies en Malles.

Des obstacles au
mouvement de la
correspondance; en
causes réelles de son
développement.

Généralement en France comme à l'Étranger, on est convaincu que le chiffre trop élevé de la taxe est le principal obstacle au mouvement des correspondances; il est juste de convenir que le chiffre du port puisse nuire à la liberté d'écrire; mais il faut poser en principe que ce qui facilite avant tout les relations, ce sont des moyens de communication prompts, sûrs & souvent répétés.

Cette vérité, Messieurs, doit vous être mathématiquement démontrée: D'après des Statistiques très-exactes établies par les soins de l'Adm.ⁿ des Postes, la masse entière des correspondances se divise en deux catégories principales, la correspondance industrielle, commerciale & d'affaires obligées qui entrent pour les 9/10^{es} dans le nombre total des lettres; et la correspondance de famille et d'affection qui forme le dernier dixième. Évidemment les lettres de cette dernière classe sont restreintes dans des limites trop resserrées par le prix du

port. Quant à la correspondance appartenant à la première catégorie, est-il permis de supposer que dans le Commerce & l'industrie, ou toute autre branche d'affaires, une transaction de la plus mince importance, et même encore à l'état d'éventualité n'ait pas été traitée par le seul fait de la taxe? L'absurdité de cette hypothèse la rend inadmissible.

Cette opinion, au surplus, est pleinement justifiée par le progrès des relations pendant les 50 dernières années qui viennent de s'écouler; progrès qui n'a été établi par la force du chiffre: la liaison intime entre les affaires et la correspondance est un axiome que chacun sait: or en 1791, les produits des postes dépassaient à peine la somme de 16,000,000 Fr. (A); aujourd'hui ces mêmes produits arrivent à 50,000,000 Fr. Donc, dans cette période, les affaires se sont accrues dans la proportion de 16 à 50, c'est-à-dire qu'elles ont plus que triplé.

Cet immense résultat ne saurait être attribué à l'abaissement de la taxe, puisque celle-ci depuis 1791 a suivi au contraire une progression croissante; mais on en trouve tout naturellement la cause dans les belles & innombrables routes qui maintenant sillonnent la France dans toutes ses directions, et sur lesquelles se sont établis à l'infini des moyens de transport accélérés & commodes qui ont indispensablement fait naître avec eux des relations & des habitudes nouvelles, au fur & à mesure de leur création.

De son côté, l'administration des postes admirablement disposée dans tous les temps à faciliter les moyens de communication, n'a pas peu contribué au mouvement actuel des affaires; il est même juste de dire qu'elle en est le premier instrument. En effet, les ordinaires de la poste qui, anciennement ne marchaient que deux ou trois fois la semaine, & devenus journaliers dans tout le Royaume; la marche accélérée des Malles, le service rural si heureusement conçu et organisé; les paquebots-poste, tous les traités avec les offices étrangers qui ont fait disparaître les entraves de l'affranchissement forcé; la multiplication des bureaux de poste qui en 1791 étaient au nombre de 1400, et dépassent aujourd'hui 2,500 (B) &c. sont autant d'institutions généreuses qui ont donné un singulier essor à l'activité des affaires.

Insuffisance du transport des lettres par la voie ordinaire de la poste. Moyen d'y suppléer.

L'Adm^e des Postes a livré sans réserve au public toutes ses ressources, et son bon vouloir ne saurait lui permettre de donner à ses services spéciaux une extension suffisante à toutes les affaires qui se présentent à chaque instant, sans engager l'Etat dans des charges ruineuses.

Cependant, le mouvement toujours croissant des relations, surtout de ville à ville, tend chaque jour à déborder les moyens ordinaires de la poste; et l'on en trouve la preuve matérielle dans les 30,000,000 de lettres (C) confiées annuellement aux entreprises particulières. Ce mode est reconnu sous la dénomination de Transport frauduleux. Il est à remarquer que pour chacune de ces lettres, dans le but d'acheter l'exactitude & la discrétion des conducteurs, l'expéditeur ou le destinataire est obligé de payer le prix énorme du double et du triple de nos tarifs. Je dis énorme, puisque déjà la taxe simple est mise en question. Pour consentir à un aussi grand sacrifice, sans aucune espèce de garantie, il faut que le public y ait un intérêt majeur, et s'y trouve impérieusement forcé.

La chose est facile à concevoir: toutes les villes à distance rapprochée, ont besoin d'être en rapport direct 2, 3, 4, 5 & jusqu'à 10 fois par jour; la preuve, c'est que ces villes sont liées entre elles par autant de voitures publiques qui donnent lieu à un nombre proportionnel d'affaires, et par suite de correspondance. La poste, à quelques exceptions près fort rares, et très-dispendieuses, ne marchant qu'une seule fois dans les 24 heures, il en résulte, que dans l'intervalle d'un ordinaire à l'autre la transmission des correspondances ne peut s'opérer que par l'intermédiaire des voitures publiques.

Ainsi donc l'Administration des Postes se trouve placée dans cette alternative: ou de tolérer le transport frauduleux des lettres, ce qui constitue le public en des frais considérables, et le trésor en une perte énorme, ou de le réprimer par obéissance à la loi qui lui confère le privilège exclusif de la manutention des lettres et de la perception de leur taxe, mais alors

(A.) Extrait du Dictionnaire du Commerce par M^r Dubost, Agent Supérieur de l'Adm^e Centrale des Postes.
 (B.) idem
 (C.) M^r Piron 1^{er} S. Directeur de l'Adm^e des Postes, dans un ouvrage sur la réforme postale, publié en 1839, porte ce chiffre à 46,000,000.

l'action des affaires se trouve tout-à-fait suspendue; ce qui est bien autrement grave. Le seul & unique moyen d'obtenir la solution de ce grand problème, consiste à accepter purement & simplement le transport frauduleux, mais en le régularisant tout à la fois au profit des affaires, du trésor & des entrepreneurs eux-mêmes des voitures publiques.

Établissement des boîtes mobiles. C'est dans cette pensée, Messieurs, que j'ai eu l'idée du Service des boîtes mobiles. Ce système a pour but d'associer complémentaires pour l'acheminement des correspondances aux services actuels des postes auxquels il n'y aura rien de changé, toutes les voitures publiques sur les routes tièper pour toujours le ordinaires comme sur les chemins de fer; et les bateaux à vapeur faisant un service régulier d'un transport frauduleux point à un autre dans toute l'étendue du Royaume. C'est-à-dire, que chacun de ces moyens de transport sera pourvu d'une boîte aux lettres dans laquelle le public pourra jeter sa correspondance, soit au départ de la voiture, soit sur la route pendant son parcours.

Les lettres seront extraites des boîtes mobiles au passage & à l'arrivée des voitures dans toutes les villes où il existe des bureaux de poste, par des agents de l'Adm^e des postes qui seuls en auront la clé. Les agents seront munis de sacs en cuir fermant à clé et destinés à recevoir les lettres. Immédiatement après le levé d'une boîte, la sacoche sera portée au Directeur des Postes de l'endroit qui procédera à la remise la plus prompte possible des lettres. Il est bon de remarquer que la clé de la sacoche sera déposée dans la boîte aussitôt après sa levée; et comme le leveur a seul la clé de la boîte, il en résultera donc que les lettres ne resteront jamais à la disposition ni des leveurs, ni des Conducteurs.

Faculté d'affranchir par les boîtes mobiles. On aura la faculté de se servir des boîtes mobiles pour correspondre, ad libitum, par lettres affranchies ou non affranchies, ainsi que cela se pratique par nos services actuels, et sans plus de formalité.

Le cercle de cette analyse est trop étroit pour me permettre de poursuivre les détails, qui au surplus appartenant tous à la spécialité intérieure des bureaux de poste, n'auraient d'autre effet que de vous être fastidieux, sans aucun but d'utilité. Il vous suffira sans doute, Messieurs, de savoir que les points principaux du système des boîtes mobiles ont été discutés et non contestés par les hommes les plus compétents des postes; et que ces mêmes hommes qui ont déjà doté le pays de tant et de si belles créations, sauront bien encore, lorsque le moment d'exécuter sera venu, suppléer aux petites lacunes qui peuvent s'être glissées dans les rouages & les moyens d'exécution que je leur ai soumis.

Budget Cotinatif des boîtes mobiles. Voici le budget nominatif des recettes et des dépenses du service des boîtes mobiles:

<u>Recettes.</u>	
1 ^o 30,000,000 de lettres transportées annuellement en fraude, à 30 ^c la lettre	9,000,000.
2 ^o 5 Centimes par lettre, taxe supplémentaire au profit des entreprises faisant le service des boîtes mobiles	1,500,000.
<hr/>	
Total des Recettes... 10,500,000.	
<u>Dépenses.</u>	
1 ^o 3000 leveurs de boîte, à raison de 300 fr. de traitement par an chacun	900,000.
2 ^o 5 Centimes par lettre, remise accordée aux entreprises faisant le service des boîtes mobiles	1,500,000.
3 ^o Rebuts, dans la proportion de 1/40 sur la recette brute	262,500.
4 ^o Menus frais et Dépenses imprévues	50,000.
<hr/>	
Total des dépenses... 2,712,500.	
<hr/>	
Partant, net pour le trésor... 7,787,500.	

Dans ce budget, je n'ai calculé la lettre que sur 30^c, attendu que cette correspondance de simple locomotion, dépassera rarement un rayon de 10 à 12 Myriamètres, et que par conséquent la taxe variera de 20 à 40^c, dont la moyenne est bien 30^c.

En dehors de cette taxe, le trésor ne pouvant pas perdre ses droits, j'ai cru devoir accorder une remise de 5 centimes par lettre aux entreprises faisant le service des boîtes mobiles, à

titre d'indemnité d'abord, et pour les intéresser au succès de l'institution

Pendant que le trésor effectuera en recettes brutes une somme de 9,000,000 Fr., le public gagnera pour le moins autant, puisqu'il est vrai de dire que, pour les mêmes lettres, il paye aujourd'hui le double et le triple de nos tarifs. Il jouira en outre de toutes les garanties d'un service régulier, garanties qui sont bien plus positives que celles offertes par nos services actuels, puisque les lettres confiées aux boîtes mobiles laisseront après elles des traces qu'il sera toujours facile de suivre.

Crois mille familles, celles des leveurs des boîtes, trouveront des moyens d'existence, presque sans peine, sans perte de temps, et sans préjudice d'une autre profession.

Enfin, les entreprises particulières affectées au service des boîtes mobiles, toucheront une somme annuelle de 1,500,000 fr. sans conditions onéreuses qui puissent gêner le libre exercice de leur exploitation.

Réduction progressive
du chiffre actuel de la
taxe sans perte pour le
Trésor.

Le service des boîtes mobiles, en s'emparant de toutes les lettres transportées aujourd'hui en dehors des canaux des postes, fera rentrer au trésor, sans charges nouvelles pour lui, une somme considérable. Cette somme permettra de diminuer d'autant le chiffre de la taxe; l'accroissement des correspondances s'en suivra, et conduira naturellement à une réduction nouvelle, et ainsi de suite. Nous arriverons de cette manière progressivement et sans secousse à notre réforme postale qui sera bien plus complète qu'en Angleterre, & qui n'aura pas comme chez nos voisins d'outre-Manche, l'inconvénient de jeter la perturbation dans les revenus de l'Etat.

Influence morale de
l'établissement de
Boîtes mobiles sur le
Pays.

Il ne vous échappera certainement pas, Messieurs, que le système des boîtes mobiles tel que j'en ai compris, n'est point seulement une question de haute économie financière, administrative et de prospérité publique; mais qu'il est encore une question d'avenir. En effet, ce système multipliant à l'infini les moyens de communication nés & à naître resserrera dans la même proportion les liens de la grande famille, et, par suite, exercera une influence réelle et salutaire sur l'état moral du pays.

Pour parler aux yeux en même temps qu'à l'esprit, et donner une idée matérielle de l'application des boîtes mobiles aux voitures publiques, j'ai placé en tête de cette analyse le dessin de deux diligences ordinaires, l'une vue de côté avec la boîte mobile figurée au panneau latéral de l'arrière train, & l'autre vue par derrière, avec la boîte établie au panneau postérieur.

Ces sont, Messieurs, les documents qui m'ont été demandés sur le service des boîtes mobiles par les membres de quelques Conseils généraux, et dont j'ai cru devoir saisir tous les Départements en même temps, et sans exception.

Veuillez bien agréer, Messieurs, l'expression de ma haute & respectueuse
considération.

Le J. Inspecteur des Postes de Bordeaux.

Gors.

Bordeaux, (Gironde) 1842.